



Ces hôpitaux qui rendent malades de l'



Si l'espérance de vie a augmenté, cela se traduit aussi, en raison des séquelles de l'activité professionnelle, par une explosion des maladies du retraité: cancers, affections cardiovasculaires, dépressions, attaques cérébrales, handicaps sensoriels, arthrose, démences séniles, Alzheimer, etc.

Ignacio Ramonet
Le Monde diplomatique, juin 2003

Le vieillissement de la population et l'allongement de la durée de vie en mauvaise santé des personnes expliquent l'explosion des coûts de la santé, l'augmentation des hospitalisations et la multiplication de nouveaux établissements nécessaires à les accueillir.

Le boom des constructions hospitalières après la Deuxième Guerre mondiale a correspondu au développement de l'utilisation de l'amiante et en particulier de son procédé de flochage. Mais c'est au cours de la décennie 1965-1975 que ce procédé fut le plus largement utilisé (voir graphique p. 2). Pendant cette période, pratiquement tous ces ouvrages publics étaient floqués sans raison aucune. En effet, leur isolation thermique, phonique ou ignifuge pouvait être assurée comme auparavant par de nombreux matériaux inoffensifs tels le plâtre, le liège et le bois-ciment produits en Suisse avant qu'Eternit le supplante par son amiante-ciment.

Alors que l'on connaissait la cancérogénéité de l'amiante dès les années cinquante, l'introduction d'amiante brut ou faiblement lié dans des lieux où séjournent des malades fut donc aussi inutile qu'insensée.

Que les architectes aient préconisé ce matériau, cela peut s'expliquer. D'une part, les premiers cours traitant de la toxicité des matériaux de construction dispensés par les écoles polytechniques suisses n'ont été dispensés qu'à partir des années 75. D'autre part, le harcèlement publicitaire des architectes par les marchands d'amiante qu'ils qualifiaient d'indispensable, a trompé plusieurs générations d'architectes.

Ce qui demeure incompréhensible est que le milieu médical ait toléré que leur lieu de travail soit amianté. Les médecins, cliniciens, oncologues et praticiens connaissaient pourtant l'abondante littérature scientifique concernant les risques pour la santé de l'amiante. De plus, ils devaient être les premiers à constater les ravages de l'amiante chez leurs patients.

Le corps médical étant associé aux décisions concernant la planification des hôpitaux, sa démission face au scandale de l'amiante est condamnable et risque bien de perdurer.

Le personnel hospitalier, syndiqué ou non, est par contre excusable, car il fut désinformé ou berné.

La seule explication de l'aberration consistant à exposer des malades à un puissant cancérigène reste la quête de profit des amiateurs et avant tout de leurs importateurs et commerçants qui en tiraient des bénéfices milliardaires. Pour les accroître davantage, ils ont diversifié leurs applications dont les flocages qui leur permettaient d'en écouler toujours davantage à condition de pouvoir convaincre les pouvoirs publics et la population de leur nécessité. La famille Schmidheiny propriétaire de gisement d'amiante –notamment de crocidolite– y avait tout à gagner.

Reste la question lancinante de savoir pourquoi les autorités, qui sont censées prévenir les atteintes à la santé de la population, ont tant tardé à reconnaître les dangers de l'amiante dans les bâtiments qu'elles construisaient, finançaient et occupaient. Elles avaient pourtant à portée de main, dans leurs archives des adjudications et des facturations, tous les éléments leur permettant d'inventorier leurs bâtiments amiantés. Il leur suffisait de les consulter, de questionner les entreprises de flochage et les architectes qu'elles avaient mandatés.

Rien de tel n'a été fait en Suisse ou que mollement dès le début du siècle. Plus condamnable encore, l'inventaire des 4'000 bâtiments floqués à l'amiante établi par la Confédération en 1984 est resté lettre morte et n'a été actualisé au cas par cas lorsqu'incidemment, des travailleurs découvraient des fibres mortelles sur leurs chantiers après avoir été exposés.

Il est urgent de tirer les leçons du scandale des hôpitaux amiantés dans les pays industrialisés pour prévenir d'autres désastres tout autant prévisibles: nucléaire, OGM, HAP, etc.



Pour contacter la rédaction du bulletin *AlerteAmiante*.

Par mail: francois.iselin@mail-box.ch ou info@caova.ch

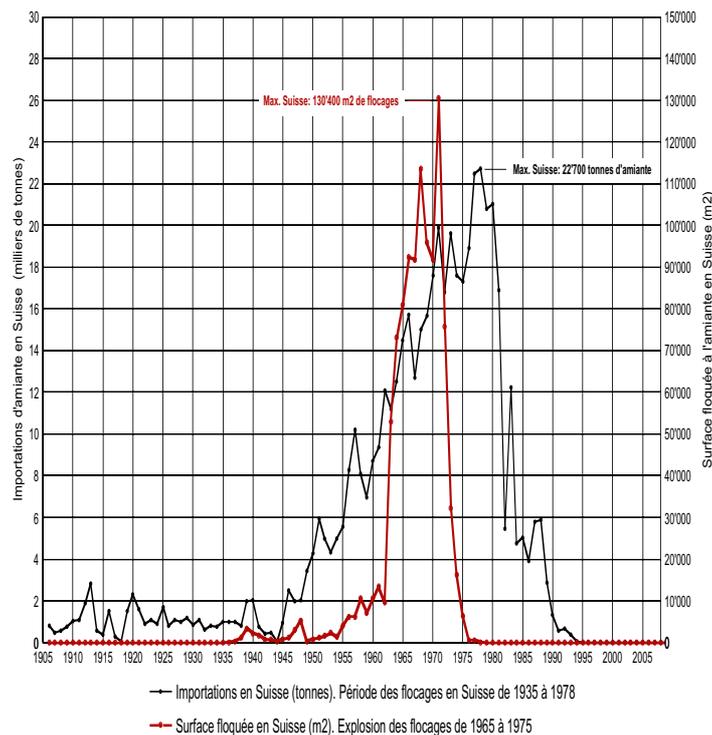
Vos critiques, commentaires ou contributions sont bienvenues.

CAOVA Avenue Vinet, 39, 1004 Lausanne
CCP 10 - 25551 - 5, mention "CAOVA"
Infos: www.caova.ch Mail: info@caova.ch
Permanence téléphonique: 021 784 48 35



L'amiante dans les hôpitaux de Suisse romande

Le graphique ci-dessous représente les tonnages d'amiante importés annuellement en Suisse et les surfaces floquées. On constate que celles-ci correspondent au boom des importations. Le tonnage d'amiante mis en œuvre lors de ces floquages est moindre que celui absorbé pour la production d'amiante-ciment. La liste des hôpitaux floqués en Suisse francophone n'est pas exhaustive puisque plusieurs entreprises n'ont pas livré leurs factures et que de nouvelles sources d'amiante sont découvertes au cours des travaux de transformation et de démolitions de bâtiments. Il suffit souvent de déposer un plafond, d'abattre une cloison ou de dépouiller une conduite pour découvrir le toxique.



L'inventaire —établi en 1985, mais interdit de publication— de la liste des bâtiments floqués à l'amiante en Suisse (dite "liste des 4'000") a été fort utile, mais sciemment ignorée. Voici ce qu'elle indique concernant les établissements hospitaliers.

Sur plus d'un million de m² floqués à l'amiante en Suisse, 23'000 l'étaient dans des établissements de santé: hôpitaux, instituts, cabinets médicaux, sanatoriums et cliniques dont 5'300 m² dans les seuls hôpitaux. La majorité de ceux-ci ont été floqués en Suisse francophone sur une surface d'environ 4'900 m². La cupidité des floqueurs explique que certains hôpitaux ont été traités jusqu'à trois fois à la suite, souvent la même année !

Hôpitaux floqués à l'amiante en Suisse francophone

- Nouvel hôpital cantonal de **Fribourg** (1967; ? m²).
- Hôpital cantonal de **Fribourg** (1969; 194 m²).
- Hôpital cantonal, Bâtiment d'enseignement, **Genève** (1953, 136 m²).
- Hôpital cantonal, Bâtiment d'enseignement, **Genève** (1953, 105 m²).
- Hôpital psychiatrique de **Perreux, Boudry** (1960; 500 m²).
- Hôpital psychiatrique de **Perreux, Boudry** (1960 bis; 300 m²).
- Hôpital des **Cadolle**, Neuchâtel 1971; 400 m²).
- Ancien Hôpital, Bugnon 21, Bât. H. **Lausanne** (1973, 1'000 m²).
- Ancien Hôpital, Groupe opératoire, **Lausanne** (1946; 467 m²).
- Ancien Hôpital, Groupe opératoire, **Lausanne** (1946; 169 m²).
- Ancien Hôpital, Groupe opératoire, **Lausanne** (1946, 75 m²).
- Hôpital cantonal, Clinique chirurgicale, **Lausanne** (1945, 236 m²).
- Hôpital de **Cery** dépendant du CHUV, **Lausanne** (?).
- Hôpital de **Montreux** (1972, 650 m²).
- Hôpital régional Gravelone à **Sion**, (1943; 350 m²).
- Hôpital régional Gravelone à **Sion**, (1950, 84 m²).
- Hôpital de **Lavaux** à **Cully** (1943, 210 m²).

Période des floquages des hôpitaux: de 1943 à 1973.

(En Suisse la période des floquages s'étend de 1935 à 1978)

Surface totale floquée: plus de 4'900 m².

Épaisseur des floquages: 1 à 5 cm.

Sorte d'amiante utilisé: chrysotile et crocidolite.

Proportion d'amiante dans les floquages: 10 à 100%.

Fonction du flochage: Isolation acoustique, thermique, rarement ignifuge.

Entreprises de flochage: CTW Spray AG, Muttenz, Bernhard Hitz Söhne, Uster, Schneider + Co, AG Winterthur, Siegfried Keller AG, Wallisellen, Akustische+Thermische Isolation AG, ZH+Lne, Attisol. En *Italique*: les floquages de ces entreprises n'ont pas été recensés.

Amiante dans le parc hospitalier lausannois (CHUV)



1985 Déflochage sauvage de l'ancien hôpital cantonal

Au début des vacances d'été, le 10 juillet 1985, le bloc opératoire de Lausanne bourré d'amiante crocidolite—comme sa chapelle voisine, soit en tout 800 m² d'une couche de 5 cm de crocidolite— fut démolí à coup de masse sans la moindre précaution, ni protection des travailleurs. Le chantier est arrêté en catastrophe par des militants du Parti socialiste ouvrier (PSO). Ce n'est qu'après six heures qu'arrivaient des médecins du travail de l'IST établis portant dans le bâtiment voisin pour y prélever des échantillons. La presse se gardera de compromettre les autorités cantonales déformant les faits. Malheureusement pour elle, "Les fins limiers du PSO" avaient précédé ses photographes avant d'alerter l'IST!

24 Heures, 10.7.1985

Vaud: alerte à l'amiante

Les autorités lausannoises et vaudoises ont été déconcertées... Suisse, 7.9.1984

■ Le PSO s'inquiète

Travailleurs de l'hôpital menacés par l'amiante

... lorsqu'un petit parti politique, soucieux de la santé publique... La Suisse, 8.9.1984

■ VAUD

Alerte à l'amiante dans tout le canton

... a osé alerter la population sur les risques de l'amiante.

La Suisse, 7.9.1984

Le PSO stoppe ce dangereux chantier



Démolition à la masse et à la pelleuse sans aucune protection. PSO



Briques, plâtre, gravas, amiante bleu, tout y était mêlé. PSO



L'amiante crocidolite était pourtant parfaitement identifiable. PSO



Cet amiante recouvrait les faux plafonds en lattis de roseaux. PSO

Ce n'est qu'après trois semaines qu'un désamiantage dans les règles fut effectué par des professionnels vêtus en "astronautes" et munis d'un entonnoir aspirant. Mais le mal était fait: l'amiante étant mêlé aux gravas, un tri avant la mise en décharge des gravas ou l'incinération de l'amiante n'était plus possible. Les 5 m³ de crocidolite, grossièrement séparés du plâtre, ont été vitrifiés dans le four à ciment d'Eclépens. Quant aux personnels gravement exposés –comme il le sera lors du déflochage sauvage du collège d'Entre-Bois en août 2003– on ne connaîtra pas leurs sorts faute d'avoir été suivi. *24 Heures*, 8.9.1985



Des désamianteurs en scaphandre tentent de réparer les dégâts

Ces catastrophes à répétition prouvent que les pouvoirs publics, les médecins, l'IST et la CNA ont négligé gravement leur devoir de prévention face aux dangers de l'amiante. Pourtant, sa cancérogénicité était dénoncée dans la presse depuis la fin des années 1970, puis largement confirmées par le "Groupe amiante" formé par l'EPFL et l'Institut universitaire de médecine du travail et d'hygiène industrielle (IUMTHI, devenue IST). Ce laisser-aller a donné libre cours à l'apparition de "défloqueurs" privés, plus soucieux de glaner des profits que de veiller à la santé de leurs salariés inexpérimentés. *Communiqué du PSO*, 19.12.1985

2008 Six employés du CHUV exposés à l'amiante

C'est en démontant l'ancienne chaufferie de l'hôpital de Cery que de l'amiante est découvert, mais trop tard. "*C'est stupide, car cela n'aurait pas dû arriver*" se lamentait le directeur administratif et commercial du CHUV. Pourtant, la suite prouvera que la "stupidité" à la vie dure. *24 Heures et Le Temps*, 5.2.2008

2011 L'interminable désamiantage du CHUV



Vingt ans après l'interdiction de l'amiante en Suisse, l'Etat n'en finit pas d'en découvrir un peu partout. Le CHUV dépense annuellement CHF 250'000.- pour financer une dizaine de chantiers nécessaires à désamianter murs, plafonds, sols et autres conduites et gaines.

Les fonctionnaires d'Etat se veulent pourtant rassurants: "*Aucun cas d'employé du CHUV victime de l'amiante est connu à ce jour*"... Et pour cause: le "temps de latence" de ces élus n'est que de 4 ans avant les prochaines élections, mais atteint 40 ans pour leurs victimes avant leur diagnostic fatal! Comme les bâtiments ont été floqués jusqu'à 1973, l'inhalation d'amiante peut avoir des conséquences pour la santé du personnel et des patients jusqu'en 2018. Pour raccourcir cette interminable inquiétude, il faut que le personnel hospitalier, syndiqué ou non, les médecins du CHUV et leurs patients dénoncent dès à présent les dangers qui les menacent. *20 Minutes*, 2.2.2011

Amiante aux Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)



1984 L'Etat préfère ne pas trop s'informer

Faute de prêter attention aux publications scientifiques et au registre des flocages, l'Etat de Genève, les médecins du travail et les fonctionnaires responsables de ses hôpitaux se sont fait tirer l'oreille par le petit Parti socialiste ouvrier (PSO). Non qu'il en sache davantage, mais il se soucie, lui, de la santé du personnel hospitalier, de leurs patients et de la population. C'est pourquoi il a "osé" leur signaler qu'il y a péril en la demeure, ce qui n'a pas plu du tout. Péril, car selon les échantillons que le PSO a fait analyser par l'IST, les plafonds de la salle d'otoscopie et de l'amphithéâtre des polycliniques de l'hôpital sont floqués au crocidolite. Pour découvrir ces évidences, il suffisait aux fonctionnaires de parcourir leurs prospectus et factures de l'entreprise de flocage, Hitz à Uster, qu'ils avaient mandaté à l'époque ! Cela leur aurait permis d'éviter les déflocages sauvages qui s'en sont suivis, de fermer l'accès de ces locaux au public, de les dés-amianter sous le contrôle d'experts et d'informer et suivre préventivement tous les ouvriers et le personnel ayant été exposés.

Communiqué de presse du PSO, 11.9.1984, *La Suisse*, 8 et 9.9.1984

Cependant, le directeur général du Département des travaux publics s'est empressé de rétorquer au PSO: "les deux locaux cités [...] sont bien les seuls à l'hôpital à avoir un traitement à l'amiante" et que "par conséquent, les utilisateurs de ces locaux n'ont absolument rien à craindre". La suite infirmera les propos faussement rassurants de l'Etat.

La Suisse, 26.9.1984

2009 D'après l'Etat, il n'y a toujours pas d'amiante

"Contrairement à la tour de la télévision, nos bâtiments ne contiennent pas d'amiante floqué et les analyses de l'air sont rassurantes". Monsieur J-C. Lamonato, ingénieur en sécurité aurait bien fait de consulter l'inventaire des 4'000 où figure l'hôpital cantonal de Genève, 24. R. Micheli-du-Crest. Deux flocages y ont été effectués successivement par l'entreprise Bernhard Hitz en 1953 sur 136 et 105 m² aux plafonds !

Le Courier, 3.3.2009

Amiante: l'Hôpital évite le scénario catastrophe

Le Courier, 3.3.2009

Alerte à l'amiante à l'Hôpital cantonal

107 zones sont concernées. Le personnel technique est en émoi.

De l'amiante a été décelé dans 107 zones des HUG

■ Expertises et travaux d'assainissement coûteront au moins 8,5 millions. D'autres pourraient suivre. ■ 600 sondages ont été réalisés dans 93 bâtiments. Les travaux ne sont cependant pas urgents.

Tribune de Genève, 3.3.2009

Amiante à l'hôpital de Gravelone à Sion dans le Valais



1985 Déflocage sauvage à l'hôpital de Gravelone

Avant l'expérience désastreuse de l'ancien hôpital de Lausanne, celui-ci qui s'est avéré également bourré de crocidolite a subi plusieurs transformations entre 1982 et 1984 sans le moindre souci de protéger la santé des travailleurs. L'un deux déclarait à la presse "Si j'avais su que c'était de l'amiante, jamais je n'aurai accepté d'y travailler".

Le Matin, 6.9.1985

Sion: l'hôpital empoisonné

■ FIBRES D'AMIANTE
Sous le microscope à polarisation.

Le centre de soins de Gravelone est floqué à l'amiante. Rien d'exceptionnel. Beaucoup plus grave, des travaux y ont été entrepris, sans précautions particulières, par des ouvriers non avertis. Or les analyses mettent en évidence des quantités de fibres en proportions inquiétantes.

Le Matin, 6.9.1987

1985 Deux analyses: deux résultats contradictoires

Le rapport d'un laboratoire valaisan n'avait pas décelé d'amiante. Par contre, son homologue vaudois, l'IST, y trouva du crocidolite en quantités significatives et du chrysotile en petites quantités: qui cherche trouve encore faut-il vouloir chercher, et trouver ! Et puis il suffisait aux autorités valaisannes de lire la liste des 4000 bâtiments floqués en Suisse, publiée en 1985, qui signale 434 m² de flocages au crocidolite !

Le Matin, 10.4.1986

Flocages à l'amiante en Valais // SUISE ROMANDE

Une patiente enquête...

Travaux « sauvages » sur le matériau cancérigène: le canton cherche à établir une liste des chantiers

Le Matin, 10.4.1986

Amiante dans des hôpitaux de France voisine... et au Canada

2005 Paris: Dix-neuf amianté-e-s à Hôpital Saint-Luis

"Ils pourraient être les premiers malades d'une longue série" commente le journal. En effet...

Libération, 15.7.2005

2006 Normandie: le personnel de l'hôpital de Caen dénonce

Depuis plusieurs années le personnel technique de ce CHU français, construit en 1970, piétinait l'amiante aux 2^e, 3^e et 23^e étages qui abrite les installations techniques. Michel Parigot, alors président du Comité antiamiante de Jussieu, qui visite l'étage en est stupéfait et incite le personnel à déclencher une procédure de "Danger grave et imminent".

Le comble est que cet établissement abrite le Service de pathologie professionnelle spécialisé dans l'amiante ainsi que le Centre de référence nationale d'analyse du mésothéliome ! Ces scientifiques devaient être les premiers à savoir que depuis l'interdiction de l'amiante en France en 1996, tout bâtiment accueillant du public est soumis à une réglementation stricte. Ils ne pouvaient pas non plus ignorer qu'un diagnostic effectué en 1997 indiquait que le flocage était "en très mauvais état" et nécessitait des "travaux impératifs et immédiats".

Les premiers effets de ces négligences n'ont pas tardé à se manifester: déjà six employés souffrent de plaques pleurales. Mais il faudra attendre plusieurs décennies pour que se manifestent les cancers des poumons et de la plèvre. "Le plus navrant, analyse Michel Parigot, est que la réglementation protégeant les salariés peut être totalement bafouée: on peut faire n'importe quoi pendant très longtemps sans que cela ait strictement aucune conséquence".

Le Monde, 16.12.2006



L'hôpital de Caen.

2016 Besançon: 60'000 € requis contre l'hôpital

C'est la somme requise par le parquet contre le CHRU Jean-Minjoz pour avoir mis en danger la santé de 48 salariés en les exposant délibérément à l'amiante entre 2009 et 2013. Le verdict, tombé le 30 novembre 2016, a condamné la direction du CHU à verser 40'000 € d'amendes. Bien qu'il aura fallu "six années de lutte" des syndicats CFDT, CGT, FO et SUD, leur acharnement aura porté ses fruits.

Ouest France, 29.9.2016, puis de nombreux articles après le verdict.

2017 Toulouse: L'amiante c'est comme les champignons!

A en croire le *Canard enchaîné*, l'amiante continue à faire des ravages dans les hôpitaux français. "C'est comme les champignons au mois d'octobre, dès qu'on commence à en chercher, on en trouve", affirme un expert à propos du CHU de Toulouse. "Un déni de risque totalement hallucinant", s'inquiète Annie Thébaud-Mony, spécialiste de l'INSERM.

Le Canard enchaîné, 12.4.2017

2017 Pontarlier: Le Centre hospitalier devant la justice

C'est pour "mise en danger de la vie d'autrui" qu'il est soupçonné d'avoir exposé sciemment des salariés à l'amiante en leur demandant d'intervenir sans protection sur un chantier de désamiantage en 2012... "pour économiser 10 à 15'000 euros" dénoncent les plaignants.

France Bleu, 25.1.2017



Le personnel hospitalier commence à se mobiliser un peu partout.

2009 Canada. Hôpital de Saint-Julien au Québec

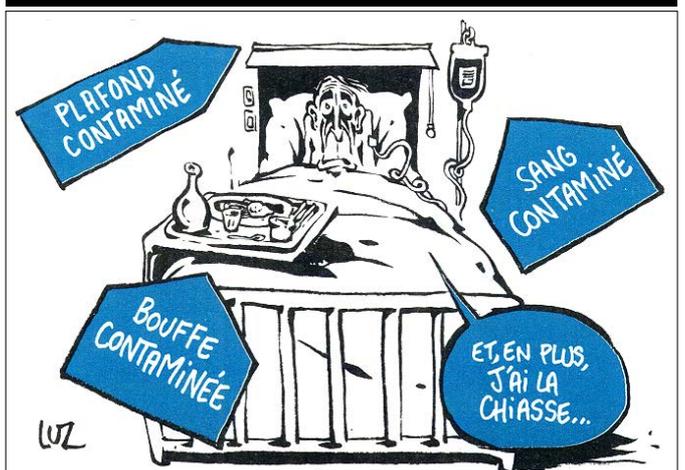
Inutilisé depuis 2002, cet hôpital psychiatrique proche de la mine d'amiante de Thetford Mine sera démolé après un désamiantage qui coûtera plus d'un million de dollars. "La tâche est colossale", s'alarment les autorités.

Cyberpresse.ca, 20.7.2009



L'hôpital de Saint-Julien.

La série noire dans les hôpitaux



Eternit, Holcim:

Pollueurs d'amiante et de ciment: reprenez vos déchets

Dans notre dernière édition, nous avons évoqué la question du sort dévolu aux déchets d'amiante-ciment. C'était au sujet d'une action organisée le 25 mars par l'Etat de Vaud et certains partis "socialo-écologistes": "Une journée pour se débarrasser de son (sic) amiante". Vu la confusion manifeste des habitants ayant apporté "leurs" Eternit dans les déchetteries, CAOVA a publié une lettre de lectrice dans la presse pour tenter de clarifier cette question sur laquelle nous revenons dans le présent article.



A propos de l'article de 24 Heures. du 13.03.17: "Une journée pour se débarrasser de son amiante"

Le samedi 25 mars dernier a eu lieu une journée de ramassage de produits en amiante-ciment vendus par Eternit. Dans le canton de Vaud, chacun pouvait se débarrasser de ses objets dangereux dans des déchetteries choisies par les autorités.

Cette action qui a permis de sensibiliser la population sur les risques de l'amiante-ciment peut être saluée, d'autant que malgré sa dangerosité, peu de personnes ne s'en inquiètent.

Rappelons que l'inhalation d'une seule fibre d'amiante peut provoquer un cancer des poumons ou de la plèvre ainsi que d'autres maladies graves telles que l'asbestose, les plaques pleurales, etc. De plus en plus de personnes en meurent.

On déplore lors de cette opération l'absence de représentants d'Eternit. La direction de sa fabrique de Payerne aurait dû venir y présenter ses excuses pour avoir vendu massivement des produits dangereux sans en avoir informé leurs acquéreurs. Elle aurait dû aussi en profiter pour rendre hommage aux travailleurs et travailleuses qui les ont fabriqués et dont nombreux en sont morts.

Cette action est un premier pas, mais la place des déchets d'amiante-ciment ne doit plus être dans nos décharges encombrées. Il faut les entreposer de façon sûre, par exemple sur le site d'Eternit Payerne, et les recycler dans les fours à ciment d'Holcim. Ainsi, le ciment retourne au ciment et l'amiante, vitrifié à haute température, devient inoffensif.

Le Comité d'aide aux victimes de l'amiante, CAOVA, agit depuis 14 ans contre les effets mortels de l'amiante et soutient ses victimes, ainsi que leurs familles en deuil.

Pierrette Iselin, CAOVA. 27.3.2017

Les multinationales Eternit (amiante) et Holcim (ciment) dirigées respectivement par les frères Stephan et Thomas Schmidheiny, sont confrontées aujourd'hui au problème de l'élimination de leurs déchets accumulés au cours d'un siècle. Il s'agit tant du ciment armé d'amiante renforcé par des fers d'armature. Les premiers, qui se sont avérés particulièrement dangereux, doivent être éliminés. Les seconds, issus des démolitions d'ouvrages en béton armé, font déborder les décharges en Suisse.

Le recyclage ou la valorisation des ciments armés d'amiante ou d'acier est urgent, car leurs composants s'épuisent (sables et graviers), se raréfient (argiles et calcaires tirés des carrières), sont recyclables (aciers d'armature) ou cancérigènes (amiantes). Pourtant, étant intimement liée au ciment, la dissociation de ces composants permettant de les réutiliser est impossible, coûteuse, polluante et gaspilleuse d'énergies non renouvelables.

L'abandon de l'amiante-ciment a mis fin à une production de plus en plus massive jusqu'à son interdiction. Par contre celle du béton armé ne cessant de s'accroître, les carrières et gravières s'épuisent, les décharges de ses gravats débordent et le coût énergétique et écologique du béton armé en émissions de gaz à effet de serre ne cesse de peser sur l'environnement: il n'a rien d'un "Ecobéton"!

Reste aux cimentiers de réduire leur production, de reprendre leurs déchets sur leurs sites, d'en assurer la valorisation et, dans le pire des cas, leur enfouissement. Alors que les pharmaciens reprennent les médicaments périmés, les commerçants leurs emballages, que les constructeurs automobiles rappellent leurs modèles défectueux, pourquoi n'en serait-il pas de même d'Eternit et Holcim ?

Enfouissement de l'amiante-ciment

- L'amiante-ciment (A-C) produit durant un siècle par Eternit et Holcim est un matériau composite constitué d'un mélange de deux composants intimement liés par du ciment, donc indissociables en le broyant.
- Une fois défilbrée, la roche d'amiante ne peut retourner à son état naturel de roche compacte, non respirable, ni toxique.
- L'amiante est impérisable étant un minéral incorruptible donc non biodégradable.
- L'amiante-ciment étant l'un des matériaux de construction le plus dangereux pour la santé, ses déchets doivent être neutralisés, faute de quoi, ensevelis recouverts immédiatement.



Décharges sauvages ou "contrôlées" d'Eternit: une menace persistante.

La masse de déchets d'A-C est énorme

- Le 90% de l'amiante importé en Suisse a été incorporé dans l'amiante-ciment produit de plus en plus massivement entre 1903 et 1994.
- Ce matériau a été largement répandu sous forme de plaques et de conduites. La part des bacs à fleurs ou du mobilier de jardin en Eternit est insignifiante.
- A ce jour, en Suisse, seule une infime proportion d'A-C a été enfouie, souvent négligemment, dans des décharges contrôlées pour matériaux inertes (DCMI).
- En France on estimait en 2012 que la quantité d'amiante brut, non lié, qui devra être éliminée atteint 200'000 tonnes et l'amiante-ciment, 20 millions de tonnes.
- Le risque est que les détenteurs de déchets d'A-C les abandonnent sans précautions. En France les pouvoirs publics estimaient en 1997 que 400'000 tonnes d'amiante-ciment seraient levées par an, alors que ce ne sont qu'entre le quart et le tiers qui sont admis dans les décharges. Le reste est abandonné dans les rivières ou au bord des routes...

Caroline de Malet, "La vitrification de l'amiante, une solution ultime", Le Figaro" 15.10.2007.



Les innombrables mèches d'amiante affleurent des brisures d'Eternit.

Tri, ramassage et emballage des déchets

- Il s'agit là des maillons faibles du cycle d'élimination ou de recyclage des déchets d'A.C.
- Les propriétaires de ses déchets ignorent trop souvent s'ils contiennent ou non de l'amiante. Ainsi, on retrouve dans les décharges contrôlées pour matériaux inertes (DCMI) en Suisse des plaques bacs à fleurs sans amiante tant ils s'apparentent à ceux qui n'en contiennent pas !
- Leurs emballages dans de simples sacs en plastique étant fragiles, se déchirent lorsqu'on y verse des déchets tranchants ou des éclats brisés d'amiante-ciment.
- A la différence d'autres pays européens qui ne différencient pas l'amiante brut de l'amiante aggloméré, la Suisse tolère que ces derniers puissent être enterrés dans la nature.
- Or le transport et l'enfouissement de ces déchets laissent à désirer, car ils sont entreposés souvent longtemps à l'air libre avant d'être recouverts par d'autres déchets inertes.
- Ces déchets représentent donc des risques permanents pour la santé publique, l'atmosphère et les eaux souterraines. La forte alcalinité des ciments peut modifier le PH des eaux potables et d'irrigation. L'enfouissement n'est donc pas viable à terme.



Un bricoleur amateur d'Eternit usine en des tuyaux pour ses fleurs !

Recyclage par fusion de l'amiante brut

- A la différence de l'amiante aggloméré au ciment, l'amiante brut, non ou faiblement lié, provenant des déchets de défloccages ou du dénudage de conduites et des gaines peut et doit être recyclé par fusion et non pas enfoui.
- C'est aussi le cas de l'amiante aggloméré par des liants organiques telles les matières plastiques –thermodurcies ou thermoplastiques–, colles, bitumes, caoutchouc, linoléum, etc., car ces liants sont tous combustibles et leurs cendres et scories étant inertes sont réutilisables sans risques.
- Ces composites peuvent être vitrifiés dans des fours à plasma dont la température de fusion atteint 1'600°C et leurs scories recyclées. Sur le site Inertram à Morcenx en France un four à plasma produit un jet de gaz à 1'800°C. Il fonctionne en continu depuis 2001 et traite quotidiennement 30 tonnes de déchets amiantés triés préalablement à la main par des personnels dûment isolés de leur lieu de travail.
- Les limites de ce procédé sont nombreuses. Le coût du traitement de ces déchets en France est de 1'200 euros la tonne alors qu'il n'est que de 600 euros pour leur mise en décharge. Mais ces coûts s'ajoutent à ceux fort élevés du désamiantage. Et puis, le nombre actuel de fours à plasma est insuffisant pour vitrifier tout l'amiante qui restera à traiter.



Fabrication artisanale des bacs à fleurs chez Eternit avant 1990. La majorité des ouvrières d'Eternit sont immigrées, la plupart non protégées, ni assurées contre les risques de l'amiante. Que sont-elles devenues ?

Recyclage par fusion de l'amiante-ciment

- En Suisse, des essais ont été effectués en déversant des déchets d'amiante brut ou faiblement aggloméré sur les brûleurs de fours rotatifs à ciment par des trémies à double fonds pour éviter leur dispersion dans l'air avant leur vitrification. La masse infime de résidus neutralisés est alors agglomérée au ciment sans en affecter nullement les qualités.

- Dans les fours à ciment, la température n'atteint que 1'450°C à 1'500°C, mais elle est de 2'000°C à la sortie des brûleurs ce qui est suffisant pour vitrifier l'amiante.
 - Ces fours étant nombreux, dispersés et en activité, le recyclage de l'amiante-ciment est parfaitement envisageable et souhaitable.
 - La fabrication de ciment est dangereuse puisqu'une tonne de ciment libère 650 à 900 kg de CO₂. Ces émissions de gaz à effet de serre peuvent cependant être fortement réduites en brûlant des déchets organiques dans les fours à ciment puisque de toute façon la plupart émettront du CO₂ lors de leur décomposition ou combustion dans les incinérateurs d'ordures qui en récupèrent la chaleur.
 - Dans les cimenteries, la consommation de combustibles fossiles est importante, mais peut être fortement réduite en brûlant des déchets qui pour la plupart doivent l'être (matières plastiques, pneus, bois, déchets carnés, etc.). Leurs pouvoirs calorifiques sont moindres que les combustibles fossiles, mais permettent de réduire jusqu'à 80% le recours aux combustibles fossiles en voie d'épuisement.
- | Combustibles pétroliers de | 33'000 à | 40'000 | MJ/t |
|----------------------------|----------|--------|------|
| Graisses animales | | 39'000 | " |
| Huiles usées | | 35'000 | " |
| Pneus | | 27'000 | " |
| Matières plastiques | | 23'000 | " |
| Déchets carnés | | 18'000 | " |
| Bois, carton, papier | | 16'000 | " |
- De nombreux brevets d'invention ont été déposés dès 1990 concernant les "Procédés de transformation d'amiante-ciment en un produit inoffensif". Voici l'une d'elles:

"On transforme l'amiante-ciment en un produit inoffensif en faisant fondre à une température de fusion de 1'400 à 1'700 °C un mélange de 50 à 85 % en poids d'amiante-ciment avec 15 à 50 % en poids d'additifs contenant naturellement du silicate de sorte que le mélange dans sa totalité ne contienne pas moins de 50 % de CaO [chaux]. Une fois le produit de fusion défourné, refroidi et solidifié, il peut être utilisé comme agrégat, ou, généralement après solidification comme des unités normales, en tant que partie ou totalité d'une charge pour la production de matériau à fibres vitreuses synthétiques. Le procédé selon l'invention est particulièrement utile pour la production de matériaux à fibres vitreuses synthétiques à faible teneur en alumine et solubles dans les fluides pulmonaires".

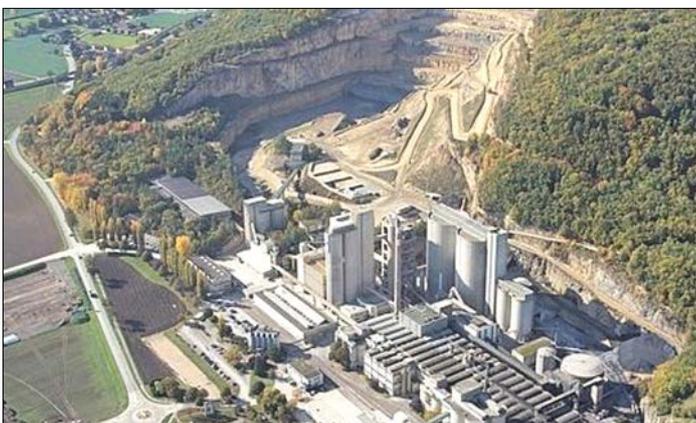
(http://www.google.com/patents/WO_1994023801A1?cl=fr).

Conclusion:

L'industrie de l'amiante-ciment a fini par supprimer l'amiante de ses produits sans pour autant en avoir restreint les propriétés, bien au contraire. Elle doit se charger maintenant de recycler la masse d'amiante-ciment qu'elle a dispersée dans les constructions et l'environnement. Eternit a certainement fait des recherches et testé des procédés de recyclage de ses produits, mais rechigne à les exploiter pour ne pas grever ses bénéfices et dégrader son image déjà passablement dépréciée.

Comme on l'a vu, des solutions existent et n'attendent qu'à être mises en œuvre pour que les risques de l'amiante soient définitivement écartés et le lourd fardeau de la responsabilité sanitaire et écologique qui pèse depuis si longtemps sur Eternit et Holcim leur soit enfin épargné.

La place des déchets et là où ils ont été produits: retour donc à l'expéditeur !



La cimenterie et carrière d'Holcim à Eclépens peut y entreposer ses gravas de béton armé et vitrifier l'amiante brut...



...et l'usine Eternit à Payerne peut entreposer les déchets d'amiante-ciment avant de les recycler dans des fours à ciment.

Avis aux lecteurs-trices d'AlerteAmiante

Ceux et celles qui n'habitent pas trop loin et souhaitent nous rencontrer sont cordialement invités à rejoindre les membres de CAOVA.

Ils tiendront leur Assemblée annuelle à Lausanne le samedi 13 mai au restaurant *Le Milan*, Boulevard de Grancy 54, Lausanne.

Ce restaurant se trouve à deux pas de la Gare CFF Lausanne.

Nous vous attendons dès 11 heures pour faire connaissance et partager un repas convivial.

Soutien financier à CAOVA, AlerteAmiante et pour la défense juridique des victimes. En versant un don, vous soutiendrez notre action. **Merci d'y penser !**

Adresse
Comité d'aide et d'orientation des victimes de l'amiante
CAOVA
Avenue Vinet, 39
CH - 1004 Lausanne

Versements
Bulletin de versement: CCP 10 - 25 551 - 5
De l'étranger par virement international:
PostFinance SA
Mingerstrasse, 20
CH - 3030 Berne

Virement international
PostFinance SA
Mingerstrasse, 20
CH 3030 Berne

Numéro IBAN:
www.iban.ch
CH35 0900 0000 1002 5551 5
Clearing: 09000

Code Swift / BIC: POFICHBEXXX

Consultez notre site : www.caova.ch